Gouvernance, enjeux et actions autour de l'eau sur le bassin versant de la Têt

<u>Le Syndicat Mixte du bassin versant de la Têt - SMBVT :</u>

- **organise la concertation**
- **pilote les plans d'actions**
- **anime les démarches**
- **conseille les maîtres d'ouvrages**
- **accompagne les acteurs du territoire**

Une volonté : construire un projet de territoire

Le SMBVT fédère les collectivités territoriales et les acteurs du bassin versant dans une démarche commune visant à réduire la **vulnérabilité du territoire** face aux risques d'inondation, à gérer durablement la ressource en eau et **protéger les milieux aquatiques**.

L'adhésion des EPCI au syndicat permet une action **cohérente et solidaire** de l'amont vers l'aval du bassin versant.
Cela se traduit par le pilotage et la mise en œuvre de **documents cadres** ou plans d'actions (multi-maîtrise d'ouvrage) objet d'un label qualité : **PAPI, SLGRI, PGRE et Contrat de rivière**.

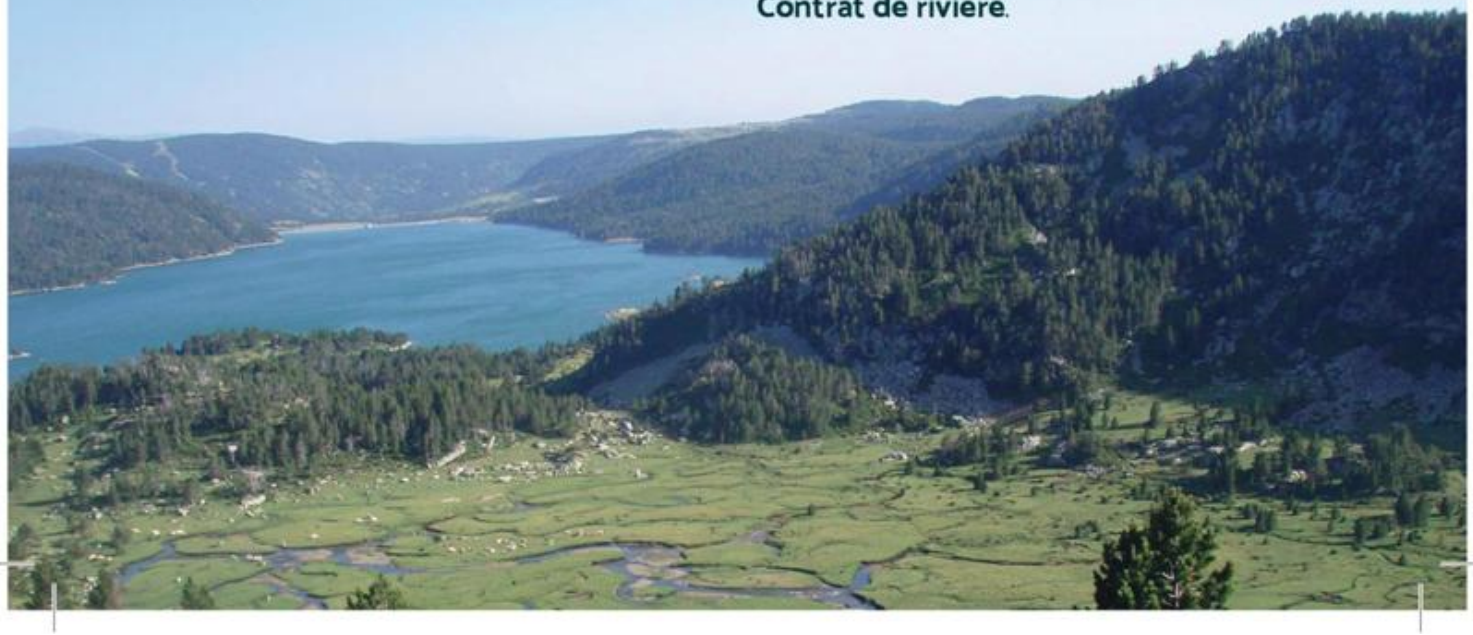

Pour répondre aux enjeux du territoire, le SMBVT pilote à l'échelle du bassin versant de la Têt plusieurs outils de programmation opérationnelle et de contractualisation financière :

Le contrat de rivière pour la réhabilitation et la valorisation du patrimoine aquatique du bassin versant de la Têt.

- 2017-2021
- Plus de 20M d'€

Le Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) de la Têt

- 2013-2017
- Près de 10 Md'€ investis sur le territoire

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

- Démarrage en 2018. Déclinaison à travers le déploiement de Plans Locaux de Gestion (PLG) par sous vallée

63 PCS et DICRIM réalisés. Ainsi, 100% des communes du bassin respectent leur obligation réglementaire et 97% de la population (250 000 habitants) ont accès à un DICRIM dans leur commune.

47 canaux ont bénéficié d'un marché groupé porté par le SMBVT pour s'équiper de dispositifs de comptage

AMONT DU BASSIN

- Produit 90% de la ressource en eau de surface
- Couverture Végétale
- Activités agricoles
- Zones urbaines — 20% de la population
- Activités touristiques

A venir : **plan global de gestion des cours d'eau** (berges et lit), préservation des zones humides et restauration morphologique du lit de la Têt et de certains affluents.

1 comité de rivière, véritable «**parlement de l'eau**» composé de collectivités, acteurs économiques, associatifs ou institutionnels

25 repères de crues posés

3000 enfants sensibilisés aux risques et enjeux de l'eau

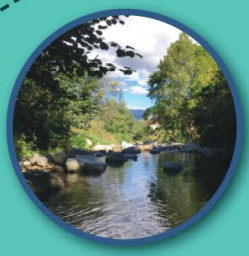

2 plans locaux de gestion de la Lentilla et de la Rotja ont été élaborés entre 2015 et 2017

AVAL DU BASSIN

Produit 10% de la ressource en eau de surface

Couverture Végétale

Activités agricoles

Zones urbaines
80% de la population

Activités touristiques

Et demain ? : l'avenir du syndicat

Le 1er janvier 2018 une restructuration importante de la **gouvernance locale du grand cycle de l'eau** aura lieu en lien avec la mise en œuvre de la **compétence GEMAPI** (gestion de l'eau et des milieux aquatiques).

Le SMBVT est engagé, avec les EPCI du territoire, dans l'élaboration d'un schéma d'organisation des compétences locales du grand cycle de l'eau (SOCLE).

Sur la base d'un diagnostic partagé, des scénarii de réorganisation sont à l'étude. Les discussions en cours font émerger la volonté des EPCI de **transférer la totalité de la compétence au SMBVT** à partir du 1er janvier 2018.

Le SMBVT deviendrait ainsi le **principal acteur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin**.

L'objectif est de maintenir tout à la fois un niveau de service équivalent d'amont vers l'aval, d'organiser la mise en œuvre opérationnelle des compétences de manière adaptée aux enjeux locaux et de garantir la réactivité nécessaire à la gestion de crise.

la Têt bassin versant

Conception et réalisation : MAYANE